

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 2

Affaires culturelles.

CINEMA

Rapporteur spécial : M. Edouard BONNEFOUS

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 1), 1143 et in-8° 266.

Sénat : 22 (1964-1965).

Mesdames, Messieurs,

La situation du cinéma français en 1964 n'a pas été meilleure qu'en 1963 : la crise continue à sévir et les mesures qui ont pu être prises tant par les pouvoirs publics que par la profession n'ont pas été suffisantes pour provoquer un renversement de la tendance.

*
* *

Le nombre des spectateurs ne cesse de diminuer. De 411,6 millions en 1957 — époque où la fréquentation des salles cinématographiques a été la plus forte — il est tombé à 311,7 millions en 1962, puis à 291,8 millions en 1963, ce qui représente une diminution de 29,1 %.

Le premier semestre 1964, avec 140 millions de spectateurs, est, lui-même, en régression de 1,35 % sur le premier semestre 1963. Ainsi le public se détourne de plus en plus des salles de cinéma. Le nombre de celles-ci, cependant, ne s'est pas réduit dans la même proportion que l'effectif des clients puisqu'il s'établissait encore à 5.683 en 1963 au lieu de 5.732 en 1957, marquant seulement une diminution de 0,9 %. Il est vrai que l'évolution du nombre de salles ne constitue pas un élément déterminant en la matière puisque moins de la moitié des salles — 2.100 pour être précis — réalise 85 % des recettes (1).

*
* *

La production de films intégralement français et de films de coproduction à majorité française — que l'on peut considérer comme des films français à financement franco-étranger — est demeurée, en 1963, à un niveau très bas : 86 films, soit du même ordre qu'en 1962 (82), mais beaucoup moins qu'en 1957 (115).

(1) 100 très grandes salles réalisent 20 % des recettes et 2.000 salles moyennes réalisent 65 %.

Au surplus, les films intégralement français sont de moins en moins nombreux : 81 en 1957, 45 en 1962 et 36 seulement en 1963. On assiste ainsi à une généralisation du système de la coproduction internationale pour tous les films de budget important, le film purement national se cantonnant dans les réalisations à petits-et moyens budgets (1).

Par ailleurs, l'activité des studios est en régression constante. Le coefficient d'occupation — calculé en journées-plateaux — a enregistré une chute très sensible en passant de 89,02 % en 1957 à 65,63 % en 1962, puis à 62,76 % en 1963. Il n'était plus que de 60,41 % au cours du premier semestre 1964.

*

* *

Ces quelques chiffres montrent la gravité de l'évolution qui traduit, en réalité, non une crise passagère, due à la conjoncture, mais une crise permanente dont il faut rechercher la cause dans les structures mêmes de l'industrie cinématographique. A cet égard, une étude fort intéressante a été faite tout récemment par la Commission de l'équipement culturel et du patrimoine artistique du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité. Après avoir analysé la situation actuelle, son auteur, M. Errera, auditeur au Conseil d'Etat, a formulé quelques suggestions qui méritent de retenir tout particulièrement l'attention.

*

* *

L'exploitation.

La crise, ainsi qu'il ressort des statistiques que nous venons de citer, est surtout très apparente dans le secteur de l'exploitation dont l'équipement n'est plus adapté à notre époque et qui subit la concurrence d'autres distractions.

Pour lutter contre la désaffection des spectateurs, il faut que les salles de cinéma leur offrent un cadre attrayant et des programmes qui leur plaisent.

Les exploitants ne semblent pas avoir tiré tout le profit souhaitable des subventions pour l'équipement et la modernisation.

(1) Voir statistiques en annexe.

qui leur étaient accordées jusqu'en 1960 par le Centre national de la Cinématographie. Trop de salles restent vétustes et inconfortables ; les projections s'y effectuent dans de mauvaises conditions techniques. Or, sur ces points, le public devient de plus en plus exigeant. L'effort devrait être repris et il serait souhaitable qu'il le fût avec l'aide de l'Etat.

L'excessive dispersion des points de projection nuit à leur confort et à leur modernisation. Il serait donc également souhaitable de procéder à une concentration des salles, non en vertu de règles fixes, mais selon les possibilités et les besoins locaux.

Mieux équipées techniquement et plus accueillantes, ces salles constitueraient certainement de meilleurs pôles d'attraction que celles archaïques et vétustes que l'on trouve encore trop souvent dans nos provinces. Et leur éloignement ne serait pas, pour elles, un handicap car la multiplication des moyens de transports a supprimé le problème des distances. Peut-être faudra-t-il d'ailleurs, dans l'avenir, parvenir à un stade plus avancé où le cinéma pourrait être intégré dans un ensemble groupant d'autres moyens de distraction ainsi que des installations connexes, comme des restaurants, des garderies d'enfants ou des garages pour les voitures. Le Français a adopté le « supermarché » qui réalise la concentration des points de distribution. Pourquoi demeurerait-il réticent à l'égard d'une formule similaire en matière de loisirs ? En tout état de cause, quelques expériences en ce sens ne manqueraient pas d'intérêt et permettraient peut-être à l'exploitation cinématographique de prendre un visage nouveau. Tel a été le cas aux Etats-Unis où se sont développés les « drive-ins » où les spectateurs viennent avec leurs voitures. Sans aller jusqu'à ce point en France, il ne faut pas hésiter à rechercher des formules neuves capables d'attirer la clientèle. Il faut aussi que l'infrastructure commerciale du cinéma suive le développement démographique en s'adaptant aux nouvelles formes de l'habitat et notamment à ces grands ensembles urbains qui pourraient justement retrouver une âme avec un centre culturel dont le cinéma devrait être l'un des éléments essentiels.

Se pose alors la question des programmes. Trop souvent ceux offerts à la clientèle la laissent indifférente parce que le film est trop « vieux ». Qu'on le déplore ou non, la publicité conditionne de plus en plus les agissements des clients. Un spectateur aime voir le film dont le titre s'étale en gros caractères dans la presse et le

succès des salles parisiennes d'exclusivité montre que le public, pour avoir ce plaisir, n'hésite pas à payer le prix fort. Le film qui vient de sortir et dont on parle a plus d'attrait pour lui que celui sorti il y a un ou deux ans. Il faut profiter de ce courant et décentraliser la projection des nouveaux films.

Le mouvement s'est amorcé à Paris où de nouvelles salles d'exclusivité se sont ouvertes en dehors des Champs-Élysées ou des grands boulevards. Tel est le cas des salles « Translux 70 » aux Gobelins, « Dragon » à Saint-Germain-des-Prés ou « Gaumont-Rive gauche », rue de Rennes. Tel sera peut-être aussi le cas d'une autre salle dans le quartier Gambetta.

Parallèlement, des films sont diffusés plus rapidement dans certaines salles de quartiers modernisées.

L'expérience est encore trop récente pour qu'on puisse en mesurer toute la portée ; mais c'est, sans nul doute, dans cette voie, qu'il faut persévérer pour freiner et renverser la tendance actuelle.

*
* *

La distribution.

Le secteur de la distribution est caractérisé, lui aussi, par une extrême dispersion puisqu'on dénombre 152 entreprises dont 13 seulement exercent leur activité sur l'ensemble du territoire et 9 sur plusieurs régions tandis que 130 se cantonnent à une seule région cinématographique. Une concentration s'impose car elle permettrait une réduction sensible des frais généraux tout en facilitant la tâche des exploitants.

Mais le distributeur joue également un rôle important dans le financement des films soit par des avances sans garanties consenties au producteur et remboursables sur les recettes futures, soit par une garantie de remboursement donnée à un banquier faisant une avance sur recettes au producteur. Or, actuellement, la rentrée des recettes se fait très lentement et revient très cher aux distributeurs et producteurs qui doivent payer des intérêts et des agios bancaires. Une amélioration des mécanismes actuels, en accélérant les recou-

virements, permettrait d'alléger la trésorerie des entreprises et de ramener dans un grand nombre de cas le rôle du distributeur au placement des films, moyennant une commission moins élevée.

Faut-il, comme le propose la Commission du Plan, créer un organisme centralisateur des recettes qui en assurerait la perception directe et rapide dans les salles (1). Votre Commission des Finances n'est pas qualifiée pour se prononcer sur cette solution, mais elle considère que tout doit être mis en œuvre pour aménager les pratiques actuelles.

*
* *

La production.

La production des films ne semble pas se soucier suffisamment de l'ampleur des débouchés. L'industrie cinématographique — industrie jeune qui se double d'un aspect artistique — n'a peut-être pas autant que ses aînées — plus spécifiquement techniques — la préoccupation de s'adapter aux besoins des consommateurs et de recourir aux études de marchés. La préparation du V^e Plan de développement économique et social par les études de recherche opérationnelle qu'elle a imposées, devrait donner aux producteurs des indications précieuses sur ce point. Encore faudrait-il que ceux-ci veuillent bien en tenir compte.

A l'autre bout du circuit, les exploitants de salles de cinéma ont pour mission de tout mettre en œuvre pour tenter de retenir un public attiré par d'autres distractions. Leur tâche est difficile.

Dans une série d'articles lucides et courageux, M. J.-C. Edeline, Président d'honneur de la Fédération nationale des cinémas français, vient de jeter à ses collègues un cri d'alarme : « *Ont-ils encore la foi en leur métier ?* demande-t-il. *L'exploitation sera de moins en moins une rente, de plus en plus un risque, elle dévorera toute leur activité...* » Comme l'écrit l'auteur, une salle de spectacle ne se gère plus aujourd'hui comme en 1930, l'exploitant devra se battre pour imposer et vendre son « service », il lui faudra devenir un véritable animateur.

(1) Il est intéressant de noter la répartition des recettes en pourcentage entre les diverses parties prenantes :

Droits d'auteurs : 1,22 % ; actualités : 1,58 % ; taxe locale : 7,7 % ; taxe sur les spectacles : 12,04 % ; producteur et distributeur : 31,85 % ; exploitants : 45,61 %.

Il est, par exemple, une question qui mérite de retenir l'attention, c'est celle du court métrage constituant la première partie des spectacles cinématographiques. Trop souvent le public s'en désintéresse parce que les films qu'on lui présente ne correspondent pas à ses goûts. On aboutit ainsi à un gaspillage d'argent qui alourdit la situation économique de l'industrie cinématographique.

De même, le succès ou l'échec de films récents montrent que les spectateurs choisissent désormais leur film et ne vont plus voir n'importe quel spectacle, même si celui-ci repose sur un ou plusieurs acteurs connus.

En outre, une meilleure liaison devrait être assurée avec la télévision, mode d'expression très voisin, dont l'expansion ne pourra que se poursuivre, notamment avec la deuxième chaîne.

Le cinéma et la télévision.

Cette collaboration est l'un des problèmes sur lequel votre Rapporteur ne cessera d'insister car il lui apparaît qu'il conditionne l'avenir du cinéma et de la télévision.

Dans un article récent du journal *Le Monde*, M. H. Mercillon note :

M. Errera a bien vu que « face à une entreprise d'Etat disposant d'un budget propre et de ressources dont le rendement est assuré, dotée d'un monopole d'émission (mais non plus de production), ayant défini une politique de développement rapide (composition des programmes, nombre de chaînes), rattachée à un Ministère dont elle constitue l'élément le plus important et devenue assez consciente de sa puissance pour en jouer sans ambages dans ses relations avec le cinéma, l'industrie du cinéma, divisée en plusieurs branches dont les intérêts ne sont pas toujours identiques, enregistrant une baisse régulière de la fréquentation, voyant l'aide de l'Etat se restreindre dans son montant et être moins assurée dans son principe, a été naturellement portée à insister sur la protection qu'elle estime indispensable à sa survie et à sous-estimer certaines données irréversibles de l'évolution.

Sur le plan des industries techniques, les studios et les laboratoires pourraient en retirer un regain d'activité dont bénéficieraient les deux parties. Les studios, nous l'avons vu, ne sont même pas utilisés aux deux tiers de leurs possibilités et encore cette occupation est très irrégulière, les plateaux restant parfois déserts pendant de nombreuses semaines, voire des mois, alors qu'à certains moments, ils sont saturés. Les commandes de la télévision pourraient leur assurer un rythme régulier de fonctionnement qui diminuerait singulièrement le pourcentage des frais généraux.

Un projet fort intéressant était celui de la Colle-sur-Loup où devait être installé un studio exploité en commun par le cinéma et

la télévision ; mais ce projet n'en est toujours qu'au stade des études. Il serait souhaitable d'en accélérer la réalisation car il marquerait une étape décisive dans un rapprochement qui devra se produire — parce qu'il est dans l'ordre logique des choses — et dont l'ajournement ne peut, en définitive, que porter préjudice tant au cinéma qu'à la télévision.

Pour la location des films les exploitants de salles de cinéma abandonnent près de 56 % de la recette brute aux différents ayants droit. En revanche, la télévision a consacré en 1961 2.120.000 F pour diffuser :

- 123 longs métrages ;
- 119 courts métrages ;
- 408 séquences extraites de films ;
- 13 dessins animés français ;
- 237 dessins animés étrangers ;
- 250 feuilletons et services divers.

Selon des informations récentes, la location d'une bande de long métrage est payée en moyenne 65 F. Aux Etats-Unis les stations de télévision ont acheté à la date de 1958 : 3.000 longs métrages pour une valeur de 200 millions de dollars. Si l'on compare les prix de location en France et aux Etats-Unis, on se rend compte que l'apport d'argent frais versé par les compagnies américaines à l'industrie cinématographique, a permis à celle-ci d'atténuer le choc créé par la concurrence de la télévision.

Faut-il aller plus loin — comme le prévoit le projet de loi allemand d'aide au cinéma — et demander à la télévision d'acquitter une taxe lors du passage d'un film cinématographique afin d'alimenter le Fonds de soutien à l'industrie cinématographique ? La question mérite examen car il est bien évident que l'industrie du cinéma — surtout si elle doit se transformer, comme cela semble indispensable à votre Rapporteur — ne peut se voir privée d'un soutien financier.

L'aide financière au cinéma.

L'aide financière au cinéma peut revêtir la forme soit d'un soutien par voie de prêts ou de subventions, soit d'un allègement de charges par une diminution de la fiscalité ; un régime de soutien existe en France comme il existe dans d'autres pays, mais, au sein

du Marché commun, l'existence d'une telle aide soulève quelques difficultés.

La France avait proposé la définition d'un régime-plafond commun à tous les pays du Marché commun et à l'intérieur duquel chacun aurait pu choisir les modalités qui lui convenaient le mieux. Les discussions, pour le moment, en sont au point mort.

Quant à la fiscalité frappant le cinéma, toutes les études s'accordent pour dire qu'elle est lourde et qu'elle devrait être modifiée. L'une des difficultés actuelles réside dans le fait que parmi les impôts sur le cinéma figurent la taxe sur les spectacles et la taxe locale perçue au profit des collectivités locales. A deux reprises déjà, la taxe sur les spectacles a été réduite, la première fois en 1963 et la seconde en 1964.

Mais cette réduction, tout en privant les collectivités locales de certaines ressources n'a pas suffi à enrayer la crise. Il ne s'agit là, en réalité, que d'une demi-mesure. Ce problème de la fiscalité doit être revu dans son ensemble et, sans attendre la réforme des finances locales — dont on parle beaucoup mais qui ne se réalise jamais — il serait peut-être possible d'affecter aux collectivités locales des recettes de substitution s'il était démontré, par exemple, que l'actuelle taxe sur les spectacles est trop lourde pour le cinéma.

D'une façon générale, la fiscalité d'exception qui frappe l'industrie cinématographique française est lourde et injuste. Le système actuel des subventions, prêts, avances sur recettes devrait être remanié et simplifié.

Le cinéma à l'étranger.

Si le cinéma français connaît des difficultés, certains cinémas étrangers ne sont guère mieux partagés.

En Allemagne, le nombre des spectateurs est passé de 605 millions en 1960 à 377 millions seulement en 1963, marquant une baisse de plus de 37 % en l'espace de quatre ans.

En Belgique, le phénomène est de même nature, 79,9 millions de spectateurs en 1960 et 50,9 millions en 1963.

En Grande-Bretagne, la chute est également très importante : 374,8 millions en 1963 au lieu de 521 millions en 1960.

En Italie, la diminution est moins forte : 700 millions en 1963 au lieu de 744 millions en 1960.

Ainsi, d'une manière générale, dans tous les pays où la télévision et l'automobile se sont développées, le cinéma est en régression. L'Italie, sans faire exception à cette règle, est un peu moins touchée parce que dans les régions méridionales, la population a encore un niveau de vie peu élevé.

En revanche, les Etats-Unis semblent avoir redressé la situation puisque le nombre des spectateurs croît régulièrement — encore que légèrement — depuis quatre ans : de 2.100 millions en 1960, il est passé à 2.235 millions en 1963. Les mesures prises par l'industrie cinématographique américaine commencent à porter leurs fruits (1).

Ce redressement rend plus impérieux encore celui des autres cinémas et tout spécialement du cinéma français. Etant désormais en position de force par rapport à ses rivaux, le cinéma américain devient un concurrent très dangereux, qui déverse ses productions sur les marchés étrangers ou qui, s'assurant la distribution de films étrangers, prive les cinémas nationaux d'une partie de leurs recettes.

Conclusions.

Devant cette crise grave et persistante du cinéma français, votre Commission des Finances ne peut que regretter la timidité des remèdes employés.

Elle a cependant le sentiment que devant l'emprise grandissante du cinéma américain, il n'y a plus de temps à perdre.

Pouvoirs publics et profession devraient, en commun, rechercher des solutions avec la ferme volonté de les trouver d'abord et de les appliquer ensuite.

Votre Commission a noté avec intérêt les suggestions formulées à la fin de son rapport par M. Errera :

Exploitation. — Répartition nouvelle des salles en fonction de l'évolution démographique. Modernisation de la formule de la salle de projection intégrée dans un ensemble culturel et de loisirs assorti d'agencements annexes conformes aux aspirations du spectateur.

(1) Cf. Documentation française, *Notes et Etudes documentaires*, n° 3065, du 18 février 1964.

Distribution. — Rationalisation et concentration des entreprises ; institution d'un organe centralisateur des recettes ; installation de comptoirs commerciaux communs à l'étranger.

Production. — Rationalisation des méthodes de travail.

Fiscalité. — Aménagement substantiel par la création d'une taxe unique à taux progressif appelée à remplacer l'impôt sur les spectacles et la taxe locale ; déblocage des prix de places encore soumis à réglementation.

Elle se propose de demander aux Pouvoirs publics de s'en inspirer très largement.

L'Etat peut et doit apporter son concours à l'industrie cinématographique, mais il ne peut la sauver à lui tout seul. La profession doit, elle aussi, se réformer en sachant faire disparaître certains particularismes devant l'intérêt général.

Tout serait gagné si les parties en présence se décidaient, sans aucune réticence, à s'attaquer aux causes du mal car ce n'est que d'un désir d'action commun que peuvent résulter les solutions techniques quelque difficile que puisse être leur mise au point pratique.

ANNEXE I

LA PRODUCTION

Nombre de sociétés de production de long métrage.

AU 31 DECEMBRE	LONG METRAGE	SOCIETES ACTIVES
1958	463	170
1959	495	165
1960	558	177
1961	617	198
1962	660	122
1963	679	138

Répartition des sociétés selon le nombre de films produits en 1963.

NOMBRE DE SOCIETES ACTIVES	NOMBRE DE FILMS produits par ces sociétés.
98	1
17	2
11	3
7	4
2	5
3	6
1	11
1	12
<hr/> 138	

Nombre de films de long métrage.

ANNEES	FILMS intégralement français.		FILMS de coproduction.	
	Nombre.	Coût global.	Nombre.	Coût global.
		(Millions de francs.)		(Millions de francs.)
1958	75	71,45	51	105,20
1959	68	62,60	65	135,40
1960	79	79,70	79	194,10
1961	69	94,85	98	295,54
1962	43	41,18	82	255,20
1963	36	39,21	105	276,49

Coûts et investissements français.

ANNEES	COUT global de la production.	MONTANT des investissements français.		
		Total.	Dans les films 100 % français.	Dans les films de coproduction.
1958	176,60	119	71	48
1959	198	131,20	62,64	68,56
1960	273,80	169,52	79,70	89,82
1961	390,39	232,87	94,85	138,02
1962	296,38	159,07	41,18	117,89
1963	315,70	173,58	39,21	134,37

Production L. M. 1963. — Origine des capitaux (1).

(Films 100 % français et coproductions à majorité française.)

	APRES INVESTISSEMENT du soutien financier demandé et complément garantie distributeur.	
	Montant. (En millions de francs.)	Pourcentage.
Producteurs :		
Français	28,98	17,01
Etrangers	34,97	19,85
Concours et soutien financier	16,41	9,15
Avances	3,50	1,99
Banques et commandites	11,21	6,36
Participations et crédits techniciens et acteurs	16,97	9,63
Fournisseurs (studios, laboratoires, assu- rances, etc)	16,93	9,61
Divers	11,66	6,62
Distributeurs	34,86	19,78
Total	175,49	100

(1) D'une façon générale, il convient de souligner que les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus (après investissement du concours financier demandé) ne tiennent pas compte d'éventuelles ventes à l'étranger effectuées en cours de production et qui sont susceptibles de modifier alors la répartition entre bailleurs de fonds et de crédits.

Répartition des films selon l'importance du devis.

BUDGETS (En millions de francs.)	1 9 6 1			1 9 6 2			1 9 6 3		
	Total.	Films intégra- lement français.	Copro- duction.	Total.	Films intégra- lement français.	Copro- duction.	Total.	Films intégra- lement français.	Copro- duction.
Moins de 0,60....	7	7	»	8	8	»	8	8	»
0,60 à 1.....	26	22	4	22	16	6	17	10	7
1 à 2.....	56	25	31	39	18	21	54	16	38
2 à 3.....	39	12	27	27	1	26	36	2	34
Au-dessus de 3...	39	3	36	29	»	29	26	»	26

Répartition comparée en pourcentage des postes du devis de 1960 à 1963.

POSTES DU DEVIS	1 9 6 0	1 9 6 1	1 9 6 2	1 9 6 3
	%	%	%	%
Sujet	7,55	6,52	8,66	8,22
Techniciens	17,28	16,40	15,73	16,38
Interprétation	18,19	18,27	20,57	22,18
Studios	12,50	13,87	10,90	10,16
Pellicule-laboratoire	6,01	6,02	6	5,46
Assurances et charges sociales	10,45	10,05	9,94	10,64
Extérieurs	8,74	11,61	12,73	12,76
Divers	19,28	17,26	15,47	14,20

ANNEXE II

L'EXPLOITATION

Evolution du nombre des exploitations cinématographiques standard.

ANNÉES	NOMBRE de salles.	NOMBRE de fauteuils.
1957	5.732	2.758.892
1958	5.778	2.785.655
1959	5.834	2.807.387
1960	5.821	2.798.101
1961	5.802	2.772.330
1962	5.742	2.745.053
1963	5.683	2.711.514

Nombre de spectateurs et volume des recettes dans les salles standard.

ANNÉES	SPECTATEURS	RECÉTTES brutes.	PRIX moyen.
	(En millions.)	(En millions de francs.)	(En francs.)
1957	411,6	548,150	1,33
1958	371,0	594,994	1,60
1959	353,7	595,210	1,68
1960	354,6	661,899	1,86
1961	328,3	647,884	1,97
1962	311,7	694,985	2,23
1963	289,5	734,939	2,54

Exportations (1).

ANNÉES	DROITS	COPIES	TOTAL
	(En millions de francs.)		
1958	53,30	7,55	60,85
1959	62,45	6,51	68,96
1960	73,64	4,11	77,75
1961	75,86	3,70	79,56
1962	93,74	2,95	96,69
1963	74,68	4,27	78,95

(1) Evolution des vérifications effectuées par le Centre national de la cinématographie pour l'attribution du soutien financier.

ANNEXE III

LE CINEMA ETRANGER

A. — Les pays du Marché commun.

PAYS	ANNÉES	SPECTATEURS		RECETTES BRUTES			PRIX MOYEN DE PLACE		
		Valeurs absolues (millions).	Variation par rapport à l'année précédente.	Valeurs absolues (millions).		Variation par rapport à l'année précédente.	Valeurs absolues.		Variation par rapport à l'année précédente.
				Monnaie nationale.	\$		Monnaie nationale.	\$	
Allemagne fédérale (57,6).	1960.... 1961.... 1962.... 1963 (p).	605,000 517,000 443,000 377,000	— 9,8 % — 14,5 % — 14,3 % — 14,9 %	863 778 710 641	205,4 194,5 177,5 160,2	— 6,7 % — 9,9 % — 8,7 % — 9,7 %	1,43 1,50 1,60 1,70	0,34 0,37 0,40 0,42	+ 3,6 % + 4,9 % + 6,7 % + 6,3 %
Belgique (9,2).	1960.... 1961.... 1962.... 1963....	79,900 70,954 60,983 50,882	— 9,9 % — 11,2 % — 14,05 % — 16,57 %	1.554 1.490 1.334,6 1.206	31,1 29,8 26,7 24,2	— 8,4 % — 4,1 % — 9,0 % — 9,7 %	19,4 21,0 21,9 23,68	0,38 0,42 0,44 0,47	+ 1,7 % + 8,2 % + 4,3 % + 8,1 %
France (48,1).	1960.... 1961.... 1962.... 1963....	372,845 345,956 326,968 305,617	— 0,1 % — 7,3 % — 5,5 % — 6,5 %	(1) 682,03 (3) 668,33 713,84 758,71	(2) 138,1 135,3 145,6 154,8	(4) + 4,5 % — 2,1 % + 6,8 % + 6,3 %	1,83 1,93 2,18 2,48	0,37 0,39 0,44 0,50	+ 4,5 % + 5,5 % + 12,9 % + 13,9 %
Italie (51,1).	1960.... 1961.... 1962.... 1963....	744,781 741,019 728,572 700,000	— 0,4 % — 0,5 % — 1,7 % — 4,0 %	120.986 125.650 132.471 140.500	193,6 201,1 211,9 224,3	+ 3,7 % + 3,9 % + 5,4 % + 6,1 %	162,4 169,5 181,8 201	0,26 0,27 0,29 0,32	+ 3,8 % + 4,4 % + 7,1 % + 10,5 %
Luxembourg (0,3) (e).	1960.... 1961.... 1962.... 1963....	4,500 4,500 4,000 4,000		65	1,3		14,4	0,29	
Pays-Bas (12).	1960.... 1961.... 1962.... 1963....	55,435 50,985 47,875 43,100	— 0,2 % — 8,0 % — 6,1 % — 10,0 %	75 72,782 72,770 74,432	19,8 20,1 20,1 20,6	+ 4,5 % — 3,3 % — 0,0 % + 2,2 %	1,36 1,43 1,52 1,72	0,35 0,39 0,42 0,48	+ 4,6 % + 5,1 % + 6,3 % + 13,1 %
C. E. E. (178,3).	1960.... 1961.... 1962.... 1963....	1.862,480 1.730,414 1.611,398 1.480,599	— 3,7 % — 7,1 % — 6,3 % — 8,2 %		(2) 589,3 582,1 584,4 584,6	+ 0,8 % — 1,3 % + 0,4 %	(2) 0,31 0,33 0,36 0,39		+ 5 % + 6,4 % + 9,0 % + 10 %

PAYS — Population 1962-1963 (millions).	ANNÉES	TAXE SPECTACLES			SALLES	NOUVEAUX titres de films sur le marché national et étranger (dont « Français et coproductions »).	PART du film national en pourcentage de la recette.	REVENUS D'EXPORTATION (millions).		PRODUCTION L M — Total dont coproductions.
		Valeurs absolues (en millions).		En pourcentage de la recette.				Monnaie nationale.	\$	
		Monnaie nationale.	\$							
Allemagne fédérale (57,6).	1960....	105,7	25,1	12,1	6.950	98+424 (50+50)	41	27,1	6,4	94 dont 11
	1961....	82,1	20,5	10,6	6.668	80+385 (39+45)	32,6	25,7	6,4	80 dont 11
	1962....	55,4	13,8	7,8	6.327	64+370 (41+54)	29	23,96	6,0	61 dont 18
	1963....	37,9	9,5	5,9	5.964	58+351 (22+58)	30,5	15,52	3,9	63 dont 20
Belgique (9,2).	1960....	287,5	5,7	18,5	1.513	464 (67+31)				3
	1961....	275,6	5,5	18,5	1.445	498 (68+50)				6
	1962....	242,9	4,8	18,2	1.346	413 (63+43)				4
	1963....	226,7	4,5	18,8	1.217	— —				
France (48,1).	1960....	104,55	21,1	15,8	5.821 (5)	135+290	53,15	(6) 77,75	15,7	158 dont 79
	1961....	88,26	17,9	13,7	5.802	137+246	52,17	79,57	16,1	178 dont 109
	1962....	93,63	19,1	13,7	5.742	159+237	51,28	96,69	19,6	(2) 130 dont 85
	1963....	89,09	18,2	12,1	5.683	148+270	49,04	78,96	16,1	(p) 141 dont 105
Italie (51,1).	1960....	22.856	36,4	18,8	10.441	160+341 (24)	41,2	15.000	24,0	168 dont 65
	1961....	24.740	39,5	19,7	10.508	205+329 (37)	41,9	19.500	31,2	213 dont 75
	1962....	26.700	42,7	20,1	10.392	245+309 (42)	47	22.000	35,2	246 dont 95
	1963....	29.622	47,3	21	10.410	230+ — (35)	46	18.300	29,2	245 dont 83
Luxembourg (0,3).	1960....				52					
	1961....									
	1962....									
	1963....									
Pays-Bas (12,0).	1960....	13,70	3,6	18,2	565	5+399 (65)	3,74			6
	1961....	13,24	3,6	18,2	562	1+416 (67)	2,84			3
	1962....	13,09	3,6	18	562	3+396 (79)	2,12			6
	1963....	12,21	3,4	16,4	552	4+385 (72)	6,42			5
C. E. E. (178,3).	1960....				25.342					357 environ.
	1961....				25.035					386 environ.
	1962....				24.425					373 environ.
	1963....				23.878					353 environ.

B. — Les autres pays.

PAYS — Population 1962-1963 (millions).	ANNÉES	SPECTATEURS		RECETTES BRUTES			PRIX MOYEN DE PLACE		
		Valeurs absolues (millions).	Variation par rapport à l'année précédente.	Valeurs absolues (millions).		Variation par rapport à l'année précédente.	Valeurs absolues.		Variation par rapport à l'année précédente.
				Monnaie nationale.	\$		Monnaie nationale.	\$	
Grande-Bretagne (53,3).	1960....	521	— 13 %	65,4	183,2	— 6 %	(d) 30,1	0,35	+ 8,6 %
	1961....	472	— 9,4 %	62,2	174,2	— 4,9 %	31,7	0,37	+ 5,3 %
	1962....	417,732	— 11,5 %	59,4	166,3	— 4,5 %	34,1	0,39	+ 7,5 %
	1963 (p).	374,8	— 10,2 %	57,3	160,4	— 3,5 %	36,7	0,43	+ 7,6 %
Etats-Unis (190).	1960....	2.100		1.298	1.298	+ 2,1 %			
	1961....	2.163		1.283	1.283	— 1,1 %			
	1962....	2.210		1.241	1.241	— 3,2 %			
	1963....	2.235		1.275	1.275	+ 2,7 %			
Japon (93,1).	1960....	1.014,354	— 6,7 %	86.593	240	+ 1,1 %	85,37	0,24	+ 8,5 %
	1961....	863,430	— 15 %	88.685	247	+ 2,4 %	102,71	0,29	+ 20,3 %
	1962....	662,279	— 23,2 %	86.361	240	— 2,7 %	130,40	0,36	+ 26,9 %
	1963....	511,121	— 27,8 %	77.700	216	+ 2,3 %	152,01	0,42	+ 16,6 %
Autriche (7,1).	1960....	106,500	— 7,3 %	(7) 746,7	28,7	+ 10,5 %	7,0	0,27	+ 19,4 %
	1961....	100,500	— 5,6 %	718,4	27,8	— 3,8 %	7,1	0,27	+ 1,5 %
	1962....	90,750	— 9,7 %	745,9	27,7	— 0,4 %	7,9	0,30	+ 11,1 %
	1963....	84,850	— 6,5 %	689,3	26,6	— 3,7 %	8,11	0,31	+ 3 %
Portugal (9,1).	1960....	26,558	— 0,1 %	196,7	6,8	+ 3,2 %	7,4	0,26	+ 5,2 %
	1961....	26,110	— 1,8 %	195,6	6,8	— 0,6 %	7,5	0,26	+ 1,3 %
	1962....	25,552	— 2,2 %	193,4	6,7	— 1,2 %	7,5	0,26	+ 1,0 %
	1963 (p).	24,289	— 5 %	215,2	7,4	+ 11,2 %	8,8	0,30	+ 17,3 %

PAYS — Population 1962-1963 (millions).	ANNÉES	TAXE SPECTACLES			S A L L E S	NOUVEAUX titres de films sur le marché national et étranger (dont « français et coproductions »).	P A R T du film national en pourcentage de la recette.	REVENUS D'EXPORTATION (millions).		PRODUCTION L. M.
		Valeurs absolues (en millions).		En pourcentage de la recette.				Monnaie nationale.	\$	Total dont coproductions.
		Monnaie nationale.	\$							
Grande-Bretagne (53,3).	1960....	2,1	5,8	»	3.034	79 + 254 (44)	40,4	6,3	17,6	82
	1961....	0	0		2.711	77 + 270 (51)	38,2	14,56	40,8	65
	1962....	0	0		2.421	71 + 248 (46)	36,6	14,34	40,6	76
	1963....	0	0		2.268	72 + 243 (—)	39,9	»	»	»
Etats-Unis (190).	1960....			2,8	12.000 + 5.000	221 + 525 (43)	88	225	225	151
	1961....			2,7	12.000 + 5.000	216 + 582 (43)	83	220	220	200
	1962....			3,0		196 + 602 (55)	90	218	218	122
	1963....			3,2		238 + 671 (51)	81	223	223	141
Japon (98,1).	1960....	13.795	38	15,9	7.457	545 + 216 (33)	78,0	1.041,9	2,9	547
	1961....	15.682	44	17,6	7.231	531 + 229 (27)	76,9	1.149,7	3,2	535
	1962....	10.378	29	12,0	6.742	+ 228 (24)	72,6	1.116	3,1	375 dont 5
	1963....				5.696	+ 267 (46)		1.225	3,4	363
Autriche (7,1).	1960....				1.275	19 + 510 (68)				20 dont 2
	1961....	130,7	5,0	18,2	1.283	22 + 460 (69)				23 dont 3
	1962....				1.275	21 + 407 (64)				20 dont 4
	1963....				1.255	17 + 437 (66)				15 dont 3
Portugal (9,1).	1960....	Non disponible.			356	3 + 371 (49)				2
	1961....	21,20	0,7	11,2	435	1 + 358 (57)				2
	1962....	20,65	0,7	10,7	456	5 + 332 (49)				5 dont 1
	1963....	»	»	»	392	6 + 304 (57)				8

RENVOIS

(1) Si l'on tient compte de la taxe d'aide (ou additionnelle) et du timbre quittance, la dépense du spectateur s'élève en réalité à :

En 1960 (non compris le timbre quittance) : $682 + 83 = 765$ millions de francs.

En 1961 : $668 + 62$ (t. a.) + 7 (t. q.) = 737 millions de francs.

En 1962 : $714 + 62,9$ (t. a.) + $11,2$ (t. q.) = 788,1 millions de francs (ces chiffres comprenant la recette brute des exploitations 16 mm).

En 1963 : $753,7 + 66,1$ (t. a.) + $4,3$ (t. q.) = 829,1 millions de francs.

(2) Non compris 20 coproductions germano-françaises 90/10.

(3) L'intégration dans la recette brute d'une partie de la taxe additionnelle et du timbre quittance majore le montant de la recette brute sans augmenter la dépense des spectateurs, voir (1).

(4) Augmentation réelle (compte non tenu de l'intégration de la taxe additionnelle et du timbre quittance dans la recette brute), voir (3).

(5) Standard.

(6) Recettes vérifiées par le C.N.C.

(7) Y compris le Kultur Groschen (0,30 S par place).

(p) Provisoire.

(e) Estimation.